

RIREP

**Revue Internationale
de Recherches et d'Études
Pluridisciplinaires**

e-ISSN : 3006-3434

p-ISSN : 3006-4929



email : rirep@leppe.org

www.rirep.leppe.org

**Numéro 30
(2024)**

LEPPE

**LABORATOIRE D'ÉTUDES ET DE
PRÉVENTION EN PSYCHOEDUCATION**

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

N° 40

e-ISSN : 3006-3434

p-ISSN : 3006-4929

**REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDÉE EN 1996 PAR LE GROUPE
DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES (GUREP)**

ADRESSE :

LABORATOIRE D'ETUDES ET DE PREVENTION EN PSYCHOEDUCATION
ECOLE NORMALE SUPERIEURE—ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)
22 BP 603 Abidjan 22
infos@leppe.org / www.leppe.org

ÉDITEUR : LABORATOIRE D'ETUDES ET DE PREVENTION EN PSYCHOEDUCATION

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Luc GIRARD, PHD, Professeur Titulaire, Département des Loisirs et Communication Sociale,
Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada.
Patrick GONZALEZ, Agrégé des Sciences Economiques, Université Laval, Québec.
Enseignant associé à l'UVA
Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.
Enseignant associé à l'UVA
Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France,
Enseignant associé à l'UVA
Jean-Baptiste GBONGUE, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Education,
Enseignant associé à l'UVA.
Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire de Psychologie de l'Education,
Enseignant associé à l'UVA.
Albert Kapioko LUASA, Maître de Conférences en Andragogie, Enseignant associé à l'UVA.
Hyppolyte TOLLAH, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Education; Enseignant associé à l'UVA.
N'Guesssan ANON, Maître de Conférences en Sciences de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny,
Abidjan, Côte d'Ivoire

COMITE DE REDACTION

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.
Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire, Université de Paris VIII, France.
Robert CARIO, Professeur Titulaire, Université de Pau et des pays de l'Andour, France.
Maurice CUSSON, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.
Marc Le BLANC, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.
Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.
Firmin D. KREKRE, Maître-Assistant, Ecole Normale Supérieure
Paulin Gnanagbé GOGOUA, Maître-Assistant, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.
Lucie N'GORAN Koko, Maître de Conférences de Sociologie Criminelle, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire,
Afrique.

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

1— Sciences juridiques et économiques

Pierre-Henri BOLLE, Professeur Titulaire de Droit, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Neuchatel
Suisse
Paul yao N'DRE, Professeur Titulaire de Droit, Université de Cocody-Côte d'Ivoire
Gilbert Marie N'GBO Aké, Professeur Titulaire d'Economie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

2– Sciences Humaines, Sociales et Criminelles

Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France
Hanick HOUEL, Professeur titulaire de Psychologie, Université Lyon II
Diby KOUADIO, Professeur Titulaire de philosophie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire
Yapi YAPO, Professeur Titulaire de psychologie Sociale, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire
Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Paris VIII.
Alain SISSOKO, Professeur Titulaire de Sociologie, Université de Cocody,-Côte d'Ivoire
Maurice CUSSON, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.
Marc le BLANC, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.
Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management, Delaware State, University-USA.
Dedy SERI, Maître de Recherche de Sociologie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

3– Arts, Lettres, Langues et Communication

Z. SERY Bailly, Professeur Titulaire, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Paulin ZIGUI Koléa, Professeur Titulaire, Lettres Modernes, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.
Roger Camille ABLOU, Professeur Titulaire, Communication, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.
Jacques Silué SASSONGO, Maître de Conférences, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Véronique IKOSSIE-KOUAKOU, Maître-Assistant, Espagnole, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

4– Sciences et Technologie

Kouamé BINI DONGUI, Maître de Conférences, Chimie, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire.
Hortence ESSIS-TOME, Maître de Conférences, Chimie, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.
Philippe AYENON, Maître de Conférences, Mathématiques, Ecole Normale supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement
Adresse postale
Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11; 3 à 6 mots-clés.

3.1. Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

- Haut & bas : 1,7 cm
- Gauche & Droite : 1,7 cm

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à rirep@leppe.org. Un accusé de réception électronique suivra la réception du document.

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée " Références ".

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre

Lasvergnes, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Sources électroniques

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL.
Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006, <http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL.
Ex. : APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/elecgeneral.htm>.

NB: Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

e-ISSN : 3006-3434
p-ISSN : 3006-4929

REVUE SEMESTRIELLE

N°40 - Juin - 2024

SOMMAIRE

CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES DANS LA COMMUNE DE M'BATTO : EXEMPLE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2020 PAR ALLA KAMENAN KOFFI PASCAL.....	7
PRATIQUES ÉDUCATIVES INAPPROPRIÉES ET DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE AU CP PAR N'DA MARINA – MOKÉ.....	30
CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION ÉCRITE DES APPRENANTS DU PREMIER CYCLE DES COLLÈGES PUBLICS AU SUD BÉNIN. PAR EPIPHANIE HOUNYE	51
ARCHIVES ET REGLEMENT DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES DANS LA REGION SONGON DAGBE PAR N'GUESSAN KODJO RODRIGUE	67
REPRESENTATIONS ET USAGE DE DROGUES CHEZ DES ACTEURS DU SECONDAIRE GENERAL IVOIRIENS : ENJEUX DE PREVENTION PAR KOUDOU ETIENNE MARCEL	81
INFLUENCE DES PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RISQUE ET DE LA PRESSION LIÉE À LA RECETTE SUR LES ACCIDENTS ROUTIERS CHEZ LES CONDUCTEURS DE « GBAKA » À ABIDJAN PAR N'GO KOUAME RODOLPHE.....	101
LE MICRO-ENSEIGNEMENT DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE, UN OUTIL DE PREDICTION DES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS PAR N'GORAN KOUASSI	116
REPRESENTATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE CHOIX D'ORIENTATION DES ÉLÈVES DE TERMINALE DE SÉRIES SCIENTIFIQUES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL DE LIBREVILLE PAR BILOGHE EKOUAGHE CÉLINE - ELLA MENGARA AH.E - GHELOUBE ANDJAYE FLORENCE, ÉPOUSE NDONG OBIANG	140
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE SELON LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN CÔTE D'IVOIRE. PAR BLE MEAGNET DESIRE.....	150
DETERMINANTS PSYCHO-FAMILIAUX DU CHOIX DES FILIÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE CHEZ DES ÉLÈVES DU LYCÉE TECHNIQUE D'ABIDJAN PAR SOUMAHORO LOULOU NAN GOMATHY.....	168
LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE PAR JEAN-BAPTISTE SENI - OUMAR KONE.....	178

**REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET
D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES**

e-ISSN : 3006-3434
p-ISSN : 3006-4929

BIANNUAL REVIEW

N°40 - June - 2024

SUMMARY

INTER-COMMUNITY CONFLICTS IN THE COMMUNITY OF M'BATTO: EXAMPLE OF THE 2020 PRESIDENTIAL ELECTION BY ALLA KAMENAN KOFFI PASCAL.....	7
INAPPROPRIATE EDUCATIONAL PRACTICES AND LEARNING DIFFICULTIES FROM READING TO CP BY N'DA MARINA – MOKÉ.....	30
CONTRIBUTION TO IMPROVING THE QUALITY OF WRITTEN COMMUNICATION OF UNDERGRADUATE LEARNERS IN PUBLIC COLLEGES IN SOUTH BENIN. BY EIPHANIE HOUNYE	51
ARCHIVES AND SETTLEMENT OF INTERCOMMUNITY CONFLICTS IN THE SONGON DAGBE REGION BY N'GUESSAN KODJO RODRIGUE	67
REPRESENTATIONS AND USE OF DRUGS AMONG IVORIAN GENERAL SECONDARY ACTORS : PREVENTION CHALLENGES BY KOUDOU ETIENNE MARCEL	81
INFLUENCE OF RISK ASSESSMENT PROCESSES AND REVENUE PRESSURE ON ROAD ACCIDENTS AMONG “GBAKA” DRIVERS IN ABIDJAN BY N'GO KOUAME RODOLPHE.....	101
MICRO-TEACHING IN TEACHER TRAINING IN UNIVERSITY PEDAGOGY, A TOOL FOR PREDICTING STUDENTS' LEARNING DIFFICULTIES BY N'GORAN KOUASSI	116
PROFESSIONAL REPRESENTATIONS IN THE CHOICE OF ORIENTATION TERMINAL STUDENTS OF SCIENTIFIC EDUCATION SERIES GENERAL OF LIBREVILLE BY BILOGHE EKOUAGHE CÉLINE - ELLA MENGARA AH.E - GHELOUBE ANDJAYE FLORENCE, WIFE NDONG OBIANG	140
UNIVERSITY GOVERNANCE ACCORDING TO EDUCATION PLAYERS SUPERIOR IN IVORY COAST. BY BLE MEAGNET DESIRE.....	150
PSYCHO-FAMILY DETERMINANTS OF THE CHOICE OF COURSES IN TECHNICAL EDUCATION AMONG STUDENTS OF THE ABIDJAN TECHNICAL LYCEE BY SOUMAHORO LOULOU NAN GOMATHY.....	168
INTELLIGENCE, A PART OF CRIMINAL POLICY, ESSENTIAL FOR INTERNAL SECURITY BY JEAN-BAPTISTE SENI - OUMAR KONE.....	178

**LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE,
INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

**INTELLIGENCE, A PART OF CRIMINAL POLICY, ESSENTIAL FOR INTERNAL
SECURITY**

JEAN-BAPTISTE SENI

Enseignant Chercheur

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

senij62@gmail.com

seni-jean-baptiste@esmd.online

OUMAR KONE

oumarkone@gmail.com

RESUME

L'étude visant à présenter la pertinence du renseignement comme un volet indispensable de la politique criminelle dans le cadre de la sécurité s'inscrit dans une interaction entre la réalité du renseignement telle pratique et son apport en matière sécuritaire. Pour ce faire, la technique d'échantillonnage par choix raisonné et par boule de neige nous a permis d'interroger 84 personnes les institutions contribuant au renseignement en Côte d'Ivoire. C'est une recherche qui se veut opérationnelle et qui a nécessité l'observation directe, des entretiens et un filtrage d'information. Par cette approche méthodique, il a été possible de percevoir l'institutionnalisation du renseignement ainsi que les moyens et les formes nécessaires en la matière. De ce principe nous avons pu comprendre la mise en œuvre de la politique criminelle active en matière de renseignement dans le cadre de la sûreté et de la sécurité de l'Etat. Cet agencement, qui semble normatif en matière sécuritaire, est confronté à de nombreuses contradictions internes. Ce qui montre quelques fois des approches antagonistes entre institutions et dans la vision d'intervention d'où une révision de question du renseignement pour des résultats plus optimum.

Mots Clés : Renseignement, Politique criminelle, Sécurité intérieure, Criminalité, Sûreté

ABSTRACT

The study aimed at presenting the relevance of intelligence as an indispensable component of criminal policy in the context of security is part of an interaction between the reality of intelligence as a practice and its contribution to security. To do this, the snowball sampling technique allowed us to interview 84 people from the institutions contributing to intelligence in Côte d'Ivoire. It is a research that wants to be operational and that has required direct observation, interviews and filtering of information. Through this methodical approach, it has been possible to perceive the institutionalization of intelligence as well as the means and forms necessary for it. From this principle we were able to understand the implementation of the active criminal policy in the field of intelligence within the framework of the security and security of the State. This arrangement, which appears to be normative in terms of security, is confronted

with many internal contradictions. This sometimes shows antagonistic approaches between institutions and in the vision of intervention hence a revision of the question of intelligence for more optimal results.

Keywords: Intelligence; Criminal policy, Homeland Security, Crime, Security

I. INTRODUCTION

Le sentiment et le besoin de sécurité ont toujours été une préoccupation de l'homme pour son épanouissement social. Il revient à l'Etat, l'obligation d'assurer cette sécurité et créer un climat de tranquillité. Il le réussit en conciliant les droits de l'homme et la force en vue d'un climat social harmonieux. Ainsi, dans l'action publique des politiques de sécurité, une place particulière est de toujours accordée au renseignement dans une approche relationnelle avec les politiques dite régaliennes de l'Etat. Cet objectif ne peut être atteint qu'en utilisant des services spécialisés ayant en charge la sécurité et la sûreté de l'Etat. Il s'agit des services de sécurité publique, la gendarmerie, l'armée et ses démembrements mais surtout les services de renseignement.

Par ailleurs, la situation actuelle en matière de renseignement et de sécurité intérieure se caractérise par un contexte international en complète révolution, dominé par de nouvelles menaces et de multiples compétitions, non seulement économiques mais aussi géopolitiques. Lorsqu'on parle de renseignement, on fait appel à l'information traitée en vue de répondre à un besoin. C'est pourquoi pour Baud (1997) le renseignement est une information évaluée et exploitée ayant passé le cycle du renseignement et prête à être livrée à un client ou l'employeur. (...). C'est donc un ensemble d'activité visant à rechercher et exploiter des informations au profit d'un Etat et de ses forces armées. Les travaux des différents gouvernements en matière d'action sont de plus en plus accés au tour d'elle car il apparait une nécessité de normalisation, institutionnalisation et centralisation en vue des actions militaires, d'une politique étrangère très accrue mais aussi en matière de police (Chopin et Oudet 2023).

Une activité pareille fait appel à des techniques d'approches de sorte à pourvoir répondre à la nécessité. Pour ce faire deux écoles distinctes vont orienter l'action du renseignement. Il s'agit des écoles françaises et des écoles anglo-saxonnes. Chacune de ces écoles orientent le renseignement en tenant compte de la variable temps. Si pour l'approche Française le renseignement est le fait ou l'évènement qui s'est déroulé, se déroule ou se déroulera en cachette, ou auquel, seuls des individus bien définis et limités ont accès, Pour l'école anglo-saxonne, elle a tendance à traduire le terme renseignement par celui d'intelligence (Beau 2010, Cousseran et Hayez 2021). Cette approche vise à faire de la collecte des informations une organisation bien ficelle en fonction des nécessités et de la finalité du renseignement. Celui-ci doit préciser ses besoins et sur cette base, il faut mettre en œuvre les moyens adéquats en vue

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

de contribuer à la sécurité du pays¹. C'est pourquoi en référence au dictionnaire le Littré, la sécurité c'est la "Tranquillité d'esprit bien ou mal fondée, dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de crainte". Cela fait appelle à la sûreté, qui se définit comme un "État de celui qui n'a rien à craindre" Au premier sens, la notion de sécurité intérieure renvoie au maintien de la paix sociale dans l'espace clos des frontières nationales.

En traversant toutes ces périodes, il s'est agi de construire une méthode d'analyse axée uniquement sur l'avenir et adaptée spécialement aux besoins des instances chargées de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques dans le milieu de l'application de la loi (SCRC 2007).

De ce qui précède, la sécurité intérieure intègrera tous les moyens qui ont pour but d'assurer la protection des personnes, des biens et des institutions contre les menaces issues de la société elle-même (Cusson 2000). L'agent de police ne se contente donc pas « d'arrêter » les criminels. Il « arrête » le cours des événements pour qu'ils ne conduisent pas au désordre, peut-être au désastre (Bittner 1967). L'action sera d'autant plus adéquate, opportune et efficace qu'elle prendra appui sur une information concrète, riche et précise. Ainsi, pour appréhender la sécurité intérieure, Manunta (1999) évoque trois éléments en interaction qui conditionne la sécurité. Il s'agit d'un bien (asset) un protecteur et une menace. La finalité de la sécurité intérieure est la protection des personnes et des propriétés menacées. Ces trois variables de Manunta montrent de manière implicite l'association du renseignement en vue d'un objectif en matière de sécurité dans la dynamique de la politique criminelle. Il se pose donc la problématique du couple "Renseignement et sécurité intérieure" avec comme interrogation : quel est le rôle ou la contribution du renseignement dans la sécurité intérieure de l'Etat ?

Il s'agit donc d'appréhender le renseignement dans sa relation créer entre la diplomatie et à l'action militaire des États, compte tenu de ce qu'il représente en matière de sécurité intérieures une des composantes centrales d'où une résignation face aux mutations en matière de sécurité internationale. Cet objectif répond au postulat selon lequel la stratégie et la méthodologie de l'institutionnalisation du renseignement policier ivoirien s'inscrit dans une vision sécuritaire en matière de sureté et de sécurité pour une politique criminelle plus active. De ce fait, il apparait opportun de présenter l'institutionnalisation du renseignement policier en Côte d'Ivoire avant montrer le renseignement, comme une politique criminelle active pour une sécurité intérieures dynamique

II. MÉTHODOLOGIE

1. Echantillon

Dans le cadre de cette étude, une approche directe a été effectuée à travers la technique d'échantillonnage par choix raisonné et par boule de neige. Ce choix de cette technique

¹ Notons que la Côte d'Ivoire a traversé cinq grandes phases en matière de gouvernance sécuritaire. Ce sont les périodes partant de l'indépendance au multipartisme 1960 à 1990, du multipartisme au coup d'Etat militaire 1993 à 1999, du coup d'Etat militaire au election, de 1999 à 2000, des elections à la survenance de la rebellion de 2000 à 2002, à la survenue de la rébellion, de la survenance de la rébellion au élection 2002 à 2010, de la crise post electorale à nos jours de 2011 à 2024

d'échantillonnage se justifie par le fait que les institutions de la police en matière des renseignements sont identifiées au préalable. Ensuite, les entretiens auprès de ces institutions du renseignement policiers, des orientations et directives ont été données afin de d'intégrer d'autres structures l'échantillon institutionnel. En effet, il s'est agi pour nous de nous intéresser directement aux institutions de la police nationale impliquer directement dans le renseignement. Il s'agit des structures de la police judiciaires et celles de la police administrative que sont la Direction de la surveillance du territoire (DST), la direction des renseignements généraux (DRG), la direction de la police criminelle (DPC), le groupement des Sapeurs pompier militaire et office ivoirien de la protection civiles (OIPC).

Par ailleurs, le choix des individus devant constituer l'échantillon s'est faite par convenance et par choix raisonné. Nous avons, à la suite des rencontres avec le Directeur de la DRG et de la DST, eu accès aux personnes ressources pour nous permettre de comprendre l'objet d'étude. Ainsi de suite, nous avons constitué notre échantillon de 84 personnes à travers une stratégie de toile d'araignée bien orientée. Il faut noter que cette approche nous a permis d'intégrer dans notre échantillon des indicateurs de police.

2. Techniques et outils de collecte des données

Pour mieux appréhender la question du renseignement, il a fallu pratiquer l'observation directe à travers notre intrusion dans le milieu du renseignement à travers des planques avec des agents en opération. Ensuite, nous avons participé à l'analyse et au traitement d'informations issus des indicateurs de police et au filtrage de ceux-ci afin d'en faire une source de renseignement criminel au profit de la sécurité publique. De plus, un guide d'entretien a été utilisé et exploité à cet effet de sorte à recueillir des informations. Ces entretiens ont eu lieu de manière téléphonique pour certains, par enregistrement pour d'autres et direct voir les responsables. Pour une compréhension approfondie et scientifique de la question de la sécurité et du renseignement, une recherche documentaire a été effectuée pour appréhender les deux thématiques alliées.

Le traitement des données a été possible en nous fondant sur l'analyse de contenu. Celle-ci est un ensemble de techniques d'analyse des communications. Elle s'applique à plusieurs champs : lettres, journaux intimes, tests projectifs, entretiens, livres, masses médias, réponses à des questions, etc. (Bardin, 1980). Pour ce faire, les entretiens et certains documents techniques ont été traités de sorte à laisser transparaître et faire ressortir des thématiques en lien avec le renseignement et la sécurité. C'est donc une analyse du point de vue scientifique.

De ces traitements, il en résulte les informations ci-dessous.

III. RESULTATS

I. Institutionnalisation du renseignement policier en Côte d'Ivoire

Le renseignement en matière de sécurité et de sûreté s'inscrit dans une approche normative et juridique la création des structures et institution de renseignement sont régis par décret pris en conseil des ministres par le Président de la République.

1. Le cadre juridique

Le cadre juridique ivoirien en matière de renseignement policier en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une dynamique nationale et de coopération au niveau sous régionale et internationale selon le besoin affiche par l'Etat

1.1. Au niveau national

Le décret N°2011-388 DU 16 Novembre 2011 les activités des services de renseignement de la police en Côte d'Ivoire sont régies par. Ce décret abroge le décret N°2007-464 du 08 Mai 2007. Ce décret reconnaît deux institutions de la police nationale ayant en charge les questions du renseignement. Il s'agit de la Direction des Renseignements généraux, base au palais présidentiel et la direction de la surveillance du territoire à Cocody

1.2. Direction des renseignements Généraux (DRG)

Le décret de 2011 susmentionnée a chargé, en son article 13, les renseignements généraux à rechercher, ensuite centraliser et exploiter les renseignements de tous ordres nécessaires à l'information du Gouvernement, qui en est l'employeur principal. Aussi a-t-il recommandé à la DRG de devoir conduire des enquêtes administratives de toute natures sollicitées par les Administrations publiques et les Institutions.

Si les missions assignées aux services de renseignements généraux n'ont pas varié d'un décret à un autre, il n'en demeure pas moins que les sous directions ayant en charge la mise en œuvre de ces objectifs sont passés de deux à quatre. Il s'agit notamment de la Sous-direction de l'Information, de la Sous-direction des Enquêtes Administratives, auxquelles se sont ajouté la Sous-direction de la Documentation et de Moyens Opérationnels et la Sous-direction des Investigations.

Il a été aussi prévu la création d'un Centre de Formation aux Techniques de Services des Renseignements Généraux. Ce centre est dirigé par un chef de service avec rang de Sous-directeur d'Administration Centrale. Ce centre est chargé de mettre en œuvre la politique de formation des agents affecté à la DRG de sorte à leur permettre une adaptabilité aux nouvelles réalités et menace que doit faire face l'Etat de Côte d'Ivoire. Ceci s'inscrit soit dans une approche de renforcement de capacité avec les partenaires comme la France, les Etats Unis et l'Etat d'Israël et/ou de formation d'acquisition de nouvelle technique d'approches de terrain.

1.3. Direction de la surveillance du territoire (DST)

En son article son article 14, le décret N°2011-388 DU 16 Novembre 2011 organisent et fait fonctionner cette institution de renseignement. Ainsi, quatre (04) Sous-directions sont créée pour permettre à la DST d'accomplir sa mission en matière de Surveillance du Territoire. Il y a d'abord la Sous-direction de la Sûreté de l'Etat (SDSE). La SDSE est chargée, en ce qui la

concerne, de collecter, centraliser, analyser toute information relevant de sa compétence ou intéressant la sécurité intérieure, en vue de l'établissement des rapports mensuels destinés au Gouvernement. Elle a aussi en charge la recherche, la centralisation et l'exploitation des renseignements se rapportant à la sûreté de l'Etat et devra lutter contre les atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat.

La seconde est la Sous-direction de la Police de l'Air et des Frontières (SDPAF) qui doit quant à elle contrôler la circulation transfrontalière, exécuter les mesures de police concernant les étrangers, assurer la surveillance des frontières terrestres, maritimes, fluviales et aériennes, délivrer les passeports, laissez-passer ainsi que les visas d'entrée et de sortie. Il n'est donc pas surprenant de constater la présence de ses agents dans les différents aéroports et ports mais aussi au niveau des frontières nord, est et ouest du pays

La troisième Sous-direction est celle chargée des Sociétés Privées de Sécurité et de transport de Fonds. Comme l'indique, cette sous-direction doit procéder au contrôle des entreprises ou sociétés privées de sécurité et de transport de fonds².

La quatrième Sous-direction est la Sous-direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Circulation des Armes, Munitions et Substances Explosives. Elle traite les dossiers relatifs aux demandes de permis de port d'arme et toutes les questions se rapportant aux armes, aux munitions et aux substances explosives³. Il faut dégager les missions des SD de la DGR ; GDR, Coopération nationale du renseignement

2. Au niveau sous régional et international

La question du renseignement sécuritaire ivoirien ne se limite pas seulement aux deux structures leaders (DRG et DST) de la question compte tenu de la réalité géopolitique et stratégique de chaque Etat. Dans cette dynamique, une collaboration sous régionale et internationale s'avère indispensable.

2.1. Au niveau sous régional

La convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, dont la Côte d'Ivoire est Etat partie demande une coopération en vue de prévenir des infractions délinquante et criminelles en échangeant des renseignements exacts et vérifiés, conformément à leur législation interne et en coordonnant les mesures administratives et autres mesures prises. Tout ceci pourrait être facilité par des canaux de communication, des enquêtes, des échanges des informations par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Ce partage de renseignement vise la protection et la sécurité intérieure de chaque état partie.

C'est dans cette approche que la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, signée en 2010, souligne que l'Etat membre requérant à son tour gardera le silence sur les

²² La Côte d'Ivoire compte environ plus de 400 entreprises de sécurité privée qui exercent pour certains dans la légalité des Bormes pendant que d'autre ne le sont pas et deux entreprises officiellement autorisées à transférer des fonds. Il s'agit de BIRVAL et de CODIVAL.

³³ Les crises à répétition qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis 1999 à 2011 ont contribué à la circulation illicite des armes légères et de petits calibres facilitant la dotation de l'ivoirien lambda d'où la nécessité d'un contrôle tous azimuts au vu de l'impact. Par ailleurs, la question de la juridiction ivoirienne en matière d'arme a été harmonisée avec celle de la convention de la CEDEAO sur les ALPC en 2016.

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

témoignages et les renseignements fournis par l'État membre requis, autant que le permettent les besoins de l'enquête. Le silence contribuant à ne pas saper les activités menées dans ce sens. Pour ce faire, ladite convention admet deux procédés en matière de technique d'harmonisation des législations pénales dans les États membres de la CEDEAO. Il s'agit des procédés généraux et les procédés spéciaux. De ce fait, sans le consentement préalable de l'État membre requis, l'État membre requérant n'a pas le droit d'utiliser, de transmettre des renseignements ou des preuves fournies par l'État membre requis pour des enquêtes judiciaires autres que celles qui sont énoncées dans la demande.

2.2. Au niveau international

A suite de son accession au pouvoir à la suite du bombardement de l'arme française, M. Alassane OUATTRA en qualité de chef de l'Etat ivoirien, certaines dispositions ont été prises au niveau sous régional et avec la France afin de permettre au renseignement de contribuer de plus efficacement à la sécurité intérieure du pays.

Ainsi, Le vendredi 21 Septembre 2012 à Rabat, Le Maroc et la Côte d'Ivoire ont signé, un accord de coopération visant à organiser l'échange d'informations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et aux activités criminelles qui s'y rattachent.

Dans le nouvel accord de défense entre la Côte d'Ivoire et la France, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 novembre 2012, l'on peut noter en son article 4 al 1.a que des Echanges de vues et d'informations relatifs aux vulnérabilités, risques et menaces à la sécurité nationale sont pris en compte. Ce qui suppose automatiquement un partage de renseignement en vue de la sécurité intérieure.

Par ailleurs, une signature de deux importants accords dont l'un dans le domaine de la sécurité intérieure entre la côte d'ivoire et l'Etat d'Israël, le Vendredi 13 juin 2014. L'Etat Ivoirien entend bénéficier de l'expertise de l'Etat hébreux en matière de sécurité. L'Etat hébreux, dont l'appareil sécuritaire est considéré comme l'un des plus puissants de la planète, apportera une assistance plus accrue à la Côte d'Ivoire au plan du renseignement sécuritaire.

Par ailleurs, les écoles de formation et de lutte contre le terrorisme apparaissent aujourd'hui comme des alternatives en la matière.

II. MOYENS ET FORMES NÉCESSAIRE EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENT POUR SÉCURITÉ INTÉRIEURE ASSURÉE

La collecte du renseignement nécessite des moyens et des techniques qui lui sont propres.

1. Moyens du renseignement

En matière de renseignement en vue d'une optimisation de la sécurité intérieure, dans le cadre d'une politique criminelle opérationnelle en Côte d'Ivoire, quatre moyens ont été identifiés en terme humain, matériel, technique, financier et technologique

1.1. Moyens humains

Dans le cadre du renseignement, quatre moyens humains permettent à l'employeur (l'Etat ivoirien) d'être au parfum de la réalité sécuritaire. Ce sont d'abord les fonctionnaires de police

affectés dans les services de renseignement⁴, ensuite les agents (candidat, opérationnel, principal, double) puis les informateurs, enfin les relations (personnelles et les contacts ponctuels)⁵.

1.2. Moyens matériels

Les moyens matériels sont liés d'abord aux locaux appropriés et suffisants qui doivent abriter les SR. Aussi, ces services de RG équipés en matériel roulant et opérationnel, adapté aux réalités du terrain. Aujourd'hui, il faut souligner que la DST a fait peau neuve et ses sous directions, pour celles qui sont loges dans les locaux de la Direction de la Police Nationale sont en réhabilitations.

1.3. Moyens techniques

Ces locaux sont censés être équipé en matériel de communication (radio, talkie-walkie, ordinateur bureau et portable, connexion internet, téléphone cellulaire et, tablette...). Aussi, l'on devait pouvoir disposer de lecteur DVD, DVIX, cassette vidéo, d'enregistreur phonique, de lecteur de cassette, sans oublier des fax, appareil photo

1.4. Moyens technologiques

Au 21^e siècle, aucun renseignement ne peut se faire sans moyens technologique. Ainsi, les appareils de transmission satellitaire et caméra de surveillance (à l'exemple du CCDO). Ceci est d'autant plus compréhensible car il est important de pouvoir transmettre à l'employeur, et si possible en direct, les écoutes téléphoniques, les émissions etc. et tout ce qui se déroule sur les lieux d'une scène. Avec l'acquisition de nouveaux matériels roulant équipé de camera et de dispositifs de renseignement courant le premier trimestre de l'années 2024, la Côte d'Ivoire a amorcé une nouvelle dynamique en matière de redynamisation de son système de renseignement.

2. Formes de collectes

Les formes de collectes font appel aux méthodes de recherche. Il s'agit des méthodes ouvertes, semi-clandestine, clandestine. Ces méthodes incluent cinq (05) techniques de renseignements que sont l'infiltration, le recrutement, la communication, la surveillance et la filature.

2.1. Recherche ouverte

C'est une méthode de recherche qui consiste à recueillir et analyser les informations qui ne sont pas tenues secrètes. Cela est nettement perçu lorsque le fonctionnaire des SR ivoirien couvre une réunion, une manifestation publique, une élection, ou une grève. Pour ces événements, les missions de gravite autour de trois étapes : avant, pendant et après lesdites manifestations.

⁴ Ces fonctionnaires sont affectés soit à la suite des deux années de formation à l'école nationale de police, soit dans le cadre des réajustements des effectifs de la police nationale, soit dans le cadre des urgences soit dans le cadre de nécessité

⁵ Les informateurs et les relations sont issus de plusieurs milieux d'activités socioprofessionnelles y compris les milieux de la pègre, de déviances, de délinquance et criminel. Mais il importe de rappeler qu'à la différence de l'informateurs qui monnaient, pour la plupart du temps leurs informations puisqu'ils vivent de cela, les relations personnelles sont liées à des liens de fraternité, familiaux, cordiaux, religieuses, sociales, culturel.... Ce qui ne nécessite pas obligatoirement des changes numéraires au profit de l'informations recueillies

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Le fonctionnaire ou agent de renseignement est constant régulier même si cette recherche semble être moins difficile dans sa réalisation et donc peu coûteuse.

Outre ces cinq actions précitées, notons que cette recherche se préoccupe aussi de l'exploitation de la presse et toutes autres publications ouvertes.

2.2. Recherche semi-clandestine

La méthode semi clandestine est utilisée dans le cadre des enquêtes administratives, judiciaires ou de l'interrogatoire innocent. Dans la pratique, cette recherche concerne deux types d'informations. La première est relative aux informations livrées par un citoyen ivoirien ou non ivoirien demandeur d'une reconnaissance volontairement ou d'une autorisation auprès d'administrations. On peut l'obtenir aussi inconsciemment lors de l'interrogatoire innocent. La seconde a trait aux informations protégées par le secret professionnel avec une possibilité de levée par l'autorisation du supérieur hiérarchique ou d'un juge. Elle concerne les fichiers et archives non accessibles aux personnes étrangères aux services et au public.

2.3. Recherche clandestine

C'est une méthode qui est axée sur des informations totalement protégées. C'est une recherche secrète, longue et fastidieuse, onéreuse et souvent illégale. C'est le domaine de l'espionnage, du terrorisme, de la drogue⁶ ou de la grande criminalité organisée. Cette méthode fait appel aux sources humaines, techniques et/ou technologiques les plus modernes et plus sophistiquées. Précisons que la recherche clandestine fait appelle au recrutement, à la manipulation, à l'infiltration, à la surveillance, la filature et la communication.

Le recrutement est le processus par lequel l'OT parvient à convaincre une source afin de collaborer avec les SR en lui donnant les renseignements sur une cible donnée. La manipulation quant à elle fait appelle au briefing et au débriefing (entre OT et les OA). L'infiltration consiste à introduire un fonctionnaire des SR auprès d'une cible afin de recueillir des renseignements de qualité important et intéressant pour l'employeur en 2 phases (élaboration d'une légende et documentation). Pour ce qui est de la surveillance, il s'agit de l'action d'observer secrètement et attentivement d'un point fixe les faits et gestes d'un ou de plusieurs individus, dans le but d'enrichir les investigations en cours, puis de relater avec précision, dans un rapport. En matière de surveillance, le policier veillera à respecter le code BROMCS (Bruit ; Reflets ; Ombres ; Mouvements ; Couleurs ; Silhouettes).

III. le renseignement : une politique criminelle active pour une sécurité intérieure dynamique

L'article 32 du décret n° 2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, exige de la Direction générale de la police nationale, d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique, la protection des libertés publiques et de veiller à la sûreté de l'Etat. Ce sont donc les activités quotidiennes des services de police. Ces activités ne peuvent se faire sans renseignement surtout que cela doit contribuer à la sécurité intérieure. Dans un but de simplification et de regroupement et pour mieux lutter contre la criminalité, l'organigramme de la Direction Générale de la police fait apparaître trois Directions Générales

⁶

Adjointes que sont la Direction Générale Adjoint chargé de la Police Judiciaire, la Direction Générale Adjoint chargé de la Sécurité Publique et la Direction Générale Adjoint chargé de la Police Scientifique.

1. En matière de sécurité de l'Etat

1.1. Police judiciaire

Au terme de l'article 14, du chapitre premier, de sa section 1 du nouveau code de procédure pénal ivoirien, la Police judiciaire *“est chargée, suivant les distinctions établies au présent titre, de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. Lorsqu'une information est ouverte, elle exécute les délégations des juridictions d'instruction et défère à leurs réquisitions”*. Cette énonciation établit un lien essentiel entre la Police Judiciaire et l'infraction pénale c'est une police répressive.

Les officiers de police judiciaire exercent les pouvoirs définis à l'article 14 en recevant des plaintes et dénonciations. Ils procèdent à des enquêtes préliminaires dans les conditions prévues par les articles 74 à 76. C'est le renseignement qui leur permet de répondre à la demande de l'employeur qui, dans ce cas de figure, est le procureur de la république.

En cas de crimes et délits flagrants, l'officier de police exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 53 et suivants, c'est-à-dire qu'il informe immédiatement le Procureur de la République, se transporte sans délai sur le lieu du crime pour procéder à toutes constatations utiles. Ils veillent à la conservation des indices susceptibles de disparaître et de tout ce qui peut servir à la manifestation de la vérité. Il saisit les armes et instruments qui ont servi à commettre le crime ou qui étaient destinés à le commettre, ainsi que tout ce qui paraît avoir été le produit de ce crime.

Ainsi, pour que la Direction de la Police Criminelle puisse lutter contre la grande criminalité sur l'ensemble du territoire national, les trafics d'enfants, la délinquance juvénile, l'exploitation des enfants et toutes les formes de violences exercées sur les enfants, qui sont des missions de la police judiciaire, elle a toujours recours aux renseignements. C'est le renseignement qui occasionne très souvent les flagrants délits et facilite l'action de la police judiciaire.

Pour mener à bien leur mission quotidienne, les policiers font toujours part des renseignements recueillis et des opérations effectuées. Dans le cas où le service de l'identité judiciaire est appelé à intervenir, compte tenu des moyens techniques dont dispose la police en la matière, les officiers de police sont saisis régulièrement.

Dans certains cas, la police nationale et la Douane sont en situation de complémentarité, pour la vérification des bagages. C'est le cas de figure, lorsque la Police spécialisées dans les investigations est à la recherche d'auteurs de ce type d'infraction.

1.2. Police administrative

La Police administrative a pour mission de prendre et de faire respecter les mesures nécessaires à assurer, maintenir ou rétablir l'ordre public. Ainsi, la Police administrative est d'abord une police préventive : mieux vaut prévenir que guérir. C'est aussi l'activité de l'administration visant à assurer, maintenir et rétablir l'ordre public sans lequel aucune vie collective n'est possible. Elle consiste à réglementer l'activité des particuliers en vue d'assurer le respect de l'ordre public. Ainsi, dans le système ivoirien, il n'existe pas de rivalité entre la police judiciaire

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

et la police administrative. Il y a un cumul de fonctions car, ce sont les mêmes personnes qui assurent les deux fonctions.

La police administrative exerce certaines mesures de police qui visent non seulement à faire cesser le désordre et à réprimer leurs auteurs. Il s'agit là de la répression, mais aussi à empêcher que l'individu ne commence à commettre ce désordre : c'est la prévention. Ce sont des mesures préventives pour éviter les troubles à l'ordre public, mais qui nécessitent qu'une infraction ait été préalablement commise.

Aussi, la gestion de la circulation reste une activité permanente de la police administrative en vue d'aider à la libre circulation des biens et des personnes. A côté de cela, ces agents s'évertuent à intervenir de manière express lorsqu'il y a des accidents.

C'est à ce niveau que, pour sauver des vies de personnes victime d'accident, la police administrative fait appel au GSPM, qui s'occupe de la sécurité civile. Mais lorsqu'il dresse une contravention au contrevenant aux règles de circulation ou fait arrêter un individu à la suite des accidents, il devient agent de police judiciaire. Toutes ces actions cadrent toujours avec la nouvelle charte de la police nationale.

Selon une jurisprudence française⁷, la situation se complique lorsque l'opération de police administrative se transforme en opération de police judiciaire, à la suite de l'infraction commise par la personne poursuivie.

Dans une telle situation, le juge prend en considération, tantôt la mission initiale à laquelle se rattache l'opération de police pour lui reconnaître le caractère administratif, tantôt le but de l'acte dommageable pour attribuer la nature judiciaire à l'opération de police.

La police administrative prend des sanctions administratives qui sont aussi des mesures d'ordre intérieur ; mesures réparatrices. Nous pouvons citer suspension de permis de conduire, fermeture de débit de boisson. C'est après la commission de l'infraction qu'il y a décision administrative (répressive). Fermeture d'un débit de boisson pour trouble à l'ordre public : après commission d'infractions / peut s'apparenter à une « peine complémentaire » à la sanction pénale liée à l'infraction à proprement parler : la fermeture administrative est justifiée en référence à des troubles passés ou pour préserver, la santé, la moralité publique ou la tranquillité publique.

Dans l'exercice effectif de la police administrative, le renseignement leur sert généralement de savoir à quel individu ils ont à faire. De plus, lorsqu'est prise une sanction administrative, seul le renseignement leur permet de savoir si elle est respectée ou non, dans le respect des droits des personnes et des biens vivants sur cet espace territorial.

A cela, nous pouvons ajouter le fait que la police administrative intervient lorsqu'un individu fait une demande de permis de port d'arme. L'enquête de moralité et tout ce qui devra motiver la décision du juge pour une décision devant autoriser un l'individu à disposer du permis n'est possible que grâce au renseignement.

⁷2 cf. C.E, 11 mai 1951, Consort B, S. 1952, P.313

Nonobstant ces réalités, il existe des autorités de police qui exercent uniquement la fonction de police administrative et qui n'ont aucune attribution de la police judiciaire. Mais, il en existe qui exercent les deux fonctions.

1.3. Manifestations et autres événements à caractère public

Lors des rassemblements populaires momentanés et organisés sur la voie ou espace public en vue d'affirmer des intentions, des opinions, des revendications, des infiltrations ou des violences urbaines ou conflits sociaux sont faites par les services de renseignement afin d'anticiper sur tout débordement pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure.

La demande d'autorisation préalable pour ce qui est des manifestations permet aux renseignements d'être plus avancés dans le processus d'espionnage et vérifier le respect de l'itinéraire.

C'est une approche qui permet de savoir quelle institution de sécurité intérieure devra être déployée et quelle autre institution devra-t-elle être mise en éveil aux cas où l'on se trouverait en situation de rassemblements tumultueux, prémédités ou occasion de nature à faire redouter des désordres et des dommages.

L'espionnage en milieu ouvert permet aux gouvernements de procéder à des interpellations avant, pendant ou après ces actions afin d'en dissuader d'éventuelles récidivistes.

Par ailleurs, lors des manifestations, de violences urbaines, ou de conflits sociaux, en cas d'absence de renseignement fiables sur la situation devant laquelle les forces de sécurité publique doivent faire face, des débordements peuvent survenir pouvant causer des blessures et la mort. C'est dans cette approche que la recherche en milieu ouvert facilite une stratégie en amont et en aval en vue de garantir la sécurité intérieure de la localité et/ou du pays.

Nonobstant ces événements susmentionnés, la recherche ouverte à trait aux collectes d'informations journalistiques sur la vie quotidienne citoyens vivant sur le sol ivoirien. Ainsi cette démarche d'investigation se fait dans tous les milieux de vie (marché, école, rue, espace publics, milieu du transport...) en vue d'un rapport journalier. Cette méthode permet aux gouvernants de s'enquérir au des vécus des populations partout où ils se trouvent et d'apprécier la situation sécuritaire journalière.

2. En matière de sûreté de l'Etat

De nouveaux défis sécuritaires se présentent à la Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment des zones grises, du terrorisme et des différentes formes de trafic. Ces défis imposent un renseignement minutieux et de qualité pour aboutir à des résultats positifs.

2.1. Zones grises

Les « zones grises », définies comme des « *espaces de dérégulation sociale, de nature politique ou socio-économique, (...) où les institutions centrales ne parviennent pas à affirmer leur domination et autorité, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives, installées ou constituées dans ces zones* » constituent un enjeu majeur de gouvernance en matière de sécurité et de sûreté. Ces aires de chaos politique et de conflits armés, où le droit et la légitimité sont contestés par une partie croissante des populations qui les occupent, témoignent d'une géopolitique en recomposition. Aussi, certains quartiers et communes (exemple Abobo), sont des

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

zones grises, en raison des contradictions socio-spatiales qu'elle connaît depuis plusieurs décennies. L'existence de ces zones constitue pour l'Etat un problème de sûreté.

Au regard de cette réalité sociétale, ces zones restent généralement difficilement impénétrables par les institutions de sécurité intérieure. Et pourtant il est du ressort de ces institutions d'y pénétrer et apporter la sécurité aux populations qui y résident en cas de danger et de besoin. Ces zones sont donc hostiles. Le renseignement à travers l'infiltration des fonctionnaires ou l'infiltration par l'entremise des agents réussit à pénétrer ces milieux afin d'appréhender la réalité sécuritaire et sociétale.

C'est au bout d'un processus où le fonctionnaire SR aura réussi à être membre à part entière de ces zones, à être un membre influent et si possible réussi à occuper un poste de responsabilité si les circonstances lui sont favorables, que le renseignement aura réussi à faire main basse sur cette zone. Par conséquent, les forces de sécurité intérieure pourront alors mener leur action de sécurisation.

Notons que l'infiltration ou le recrutement d'agent opérationnel pour une action de sécurité dans les zones grises ne vise qu'à imposer l'autorité de l'Etat sur tout le territoire de gouvernance. L'objectif est de promouvoir l'avènement de sociétés ivoiriennes pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Or mis ces zones grises imposant une implication opérationnelle et efficace de des services de renseignement, d'autres actions ne sont pas à oublier. Il s'agit du terrorisme et du crime organisé.

2.2. Les espaces semi privé et la lutte contre les atteintes à la sûreté de l'Etat

Dans des milieux où se regroupent des personnes vivantes quotidiennement ensemble et partageants des intérêts communs mais pas des objectifs communs, certains comportements et attitudes de ces milieux sont susceptibles de porter à cours, moyen ou long terme une atteinte à la sûreté de l'Etat. L'agent de recherche, infiltré réussit à décoder le sens des messages et des véhiculés dans ces milieux en de la protection de l'Etat et des citoyens.

Par ailleurs, la recherche semis clandestine permet de détecter de probables individus pouvant constituer une menace et pour l'Etat et pour les populations. Ceci a permis à la Côte d'Ivoire depuis 2012 jusqu'à nos jours de contrer ou de mettre hors d'état de nuire certaines personnes et de procéder à plusieurs arrestations. L'action des services de renseignement a facilité l'action des forces de sécurité dans la lutte contre la déstabilisation ou des tentatives d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Soulignons que le renseignement dans certains milieux fermés exige généralement un soutien extérieur, en matière de collecte d'informations et la mise au point d'opérations de neutralisation des menaces.

L'efficacité sans le professionnel, l'expérience des SR et le recrutement fin est capital. Les informations obtenues dans ces situations sont portées minutieusement à l'attention du chef de l'Etat et du responsable ayant en charge la coordination des services de renseignement.

2.3. Terrorisme et crime organisé

a. *Terrorisme*

Plusieurs écrivains, chercheurs et institutions internationale ont essayé, tant bien que mal, de définir le terrorisme. Nous choisirons la définition donnée par le groupe de personnalités de Haut Niveau de l'ONU. Le terrorisme est défini par ces experts comme *“une action intentionnelle en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, par les actes suivants : les atteintes à la vie, les vols, les destructions, les dégradations et détériorations ; ainsi que les infractions en matière informatique, la fabrication ou la détention de machine”*.

De ce qui précède, et vue les réalités vécus en Côte d'Ivoire, il va sans dire que des menaces planent toujours sur le pays. Ceci s'est accru et reste permanente depuis les attaques de Grand-Bassam. Il échet dès lors de comprendre la réalité de ces menaces.

Cellule dormante et action directe

La réalité terroriste malienne, depuis la chute du guide Libyen Mohamad el Kadhafi ne laisse indifférente aucune nation ouest africaine. Ceci est d'autant plus réel que les services de renseignements ont pu s'apercevoir et vérifier des informations faisant état de ce que la Khatiba *“Khalid Ibn Walid”* connu sous le nom d'*“Ansar Dine Sud”* regorge des cadres ivoiriens dont un iman de Tingréla.

Il n'a donc pas été surprenant qu'après les deux attaques de Nara et Fakola (27 et 28 Juin 2015), à 20 km de la frontière nord ivoirienne, un drapeau noir sur lequel était marqué *“Ansar Dine Sud”* avait été retrouvé dans cette ville de Tingréla. Cette découverte se justifie par le fait qu'Ansar Dine (signifie Défenseur de l'islam) avait revendiqué ces attaques lors d'une déclaration par téléphone à l'AFP, le Mardi 30 Juin 2015 ; déclaration faite par un membre du groupe, répondant au nom d'Ismaël Khalil.

Soulignons que c'est lors de cette déclaration que ce dernier a menacé de multiplier les attaques en Côte d'Ivoire, au Mali et en Mauritanie. Ces pays travailleraient, selon ce dernier, avec les ennemis de l'islam. La résultante de cette déclaration fut l'attentat terroriste de Grand-Bassam, le 13 mars 2016. Jusqu'à nos jours, l'auteur présumé n'a jusqu'à ce jour, pas encore été arrêté. Par ailleurs, l'on observe la présence en Côte d'Ivoire de prédicateurs pakistanais appartenant au mouvement *Jama'at Tabligt*. Les adeptes de cette secte musulmane pratique la Dawa (prosélytisme), qui n'est rien d'autre que l'islam rigoriste. C'est la pratique des salafistes pour pénétrer le sahel depuis une trentaine d'année. Il s'agit d'installer des prêcheurs wahhabites, la branche la plus rigoriste de l'islam sunnite, dans de petites moquées.

b. *Le crime organisé*

Les trafics illicites sont très diversifiés dans le monde. Ces trafics avant tout concernent différents domaines : la drogue, les migrants, les armes à feu, la santé. Ces typologies de trafic font l'objet d'attention des SR ivoirien. Ceci est d'autant plus important en ce sens que ces activités illicites portent atteinte à la sécurité intérieure du pays. D'où une attention plus accrue de ces services de sécurité pour obstruer l'action de ces criminels.

N'empêche que dans la réalité cela, peut différer d'un État à un autre. Le trafic des stupéfiants, y compris leur utilisation est l'une des formes de criminalité transfrontalière qui prend plus d'ampleur de nos jours. Le trafic illicite de la drogue repose sur les différentes drogues.

LE RENSEIGNEMENT, UN VOILET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

☞ **Trafic des drogues**

L'Afrique de l'ouest est reconnu par l'ONU DC et OISC comme une passoire d'une part de la drogue en provenant de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie... (la cocaïne) et d'autre part de l'Iran, Pakistan et Afghanistan (l'héroïne). Toutes ces drogues en transitent en Afrique de l'ouest font l'objet de saisie à l'aéroport internationale Félix Houphouët Boigny grâce aux informations anonyme et à la collaboration en matière de renseignement.

À côté de ces deux drogues en provenance respectivement de l'Amérique du sud et de l'Asie de l'est et du sud-est, l'on ne doit pas ignorer le fait qu'il existe en territoire ivoirien, de vrai et grand réseau de trafic de cannabis. Cette drogue fait l'objet d'importante saisie par les services de police, de gendarmerie et de la douane. Nous ne saurons oublier le trafic de produit psychotrope comme les amphétamines et méthamphétamine. Cette drogue est fabriquée en Afrique. En Mai 2010, les membres d'un vaste réseau de trafic international de cocaïne, tentant d'installer un grand laboratoire de fabrication d'amphétamine au Libéria, ont été arrêtés par le gouvernement américain. N'empêche que des laboratoires existent au Nigéria depuis 2011. Il faut noter par ailleurs une saisie, le jeudi 28 Mai 2015, par la douane ivoirienne en poste à Noé, de 147 KG d'éphédrine, précurseur dans la fabrication des amphétamines. Moins d'une semaine auparavant, 132 kg de ce même précurseur étaient saisi à l'aéroport international d'Abidjan.

De plus, l'on note des saisies record de Cocaïne sur les côtes ivoirienne ces trois dernières années⁸ ayant conduit à l'arrestation de plusieurs barons parmi lesquelles de hauts dignitaires de la police nationale, de grands hommes d'affaires ayant des liens étroits avec des autorités administratives et politiques de ce pays, des membres du gouvernements, des membres de loges secrètes⁹. Soulignons que ces grandes saisies de drogue dans ces milieux sont possibles par action des longues enquêtes en mati-re du renseignement, des filatures organisées, la mise sur écoute téléphonique de trafiquants et de certains membres du réseaux, la bonne fois l'opportunité mais aussi par la mort du baron local.

☞ **Trafic illicite de migrant, réalité et conséquence**

Le trafic illicite de migrants depuis l'Afrique vers l'Europe est devenu un phénomène qui a pris une proportion importante ces trois dernières années.

Cette ampleur date des années 90, avec l'instauration d'un régime visa plus strict par l'Espagne et l'Italie. Aujourd'hui, il est difficile de connaître le nombre exact de migrant ayant perdu la vie pendant la traversée du désert. Par contre, l'on a une estimation de ceux qui meurent chaque semaine lors de la traversée de la méditerranée mais aussi au large des côtes sénégalaises ou Mauritanienne, ou libyennes et italienne, nouvel eldorado des migrant. L'arrestation des présumé 10 000 ressortissants ivoiriens, sauvé par les gardes cote italien, dans le mois de mars 2017 interpelle les services de renseignement.

⁸ Le 15 avril 2022 à Abidjan, puis le 21 avril 2022 à San Pedro, les sections anti-drogue de la police et de la gendarmerie ont fait une saie d'un stock de plus de deux tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique Latine et estimé à 41,1 milliards de F CFA (62,6 millions d'euros).

⁹ **Vincent Duhem (2022,27 juillet)**. [Enquête] Côte d'Ivoire : sur la piste des narcotrafiquants entre Abidjan et San Pedro. Journal Jeune Afrique

☞ **Trafic d'armes à feu**

Grace au service de renseignement, les saisies mettent l'accent sur cinq grandes sources. La première source est relative aux armes héritées des anciens conflits survenus dans la sous-région, notamment les crises libérienne (1999-2003) et sierra léonaise (1991-2002).

La seconde source de provenance des armes en côte d'ivoire sont les conflits récents dans les régions voisines. Nous pouvons citer les conflits armés en Ethiopie (1974-1991), au Soudan depuis 1993, au Tchad (1990-2010), en Algérie (1992-1998).

La troisième provenance identifiée est liée aux armes vendues ou louer à des membres des forces de sécurité corrompus. Cette réalité pourrait trouver une explication dans l'absence de registre d'arsenal informatisé et sécurisé dans la majeure partie des pays de sous-région, la côte d'ivoire y compris : d'où l'incapacité des services de sécurité de repérer les armes disparus.

Ce n'est qu'à partir de 2013 qu'a débuté le marquage des armes dans des armureries ivoiriennes sous l'impulsion de la ComNat-ALPC. Quand il est difficile de la vendre parce que marqué, ces armes sont louées.

Nonobstant cette réalité, la comptabilité des munitions laisse à désirer, sans oublier le supplément des revenus des fonctionnaires de police et des soldats obtenu des ventes des cartouches et munition. Les armes acheminées par des gouvernements sympathisants ou amis dirigeants de la Côte d'Ivoire constituent la quatrième source.

☞ **Trafic de faux médicaments réalité**

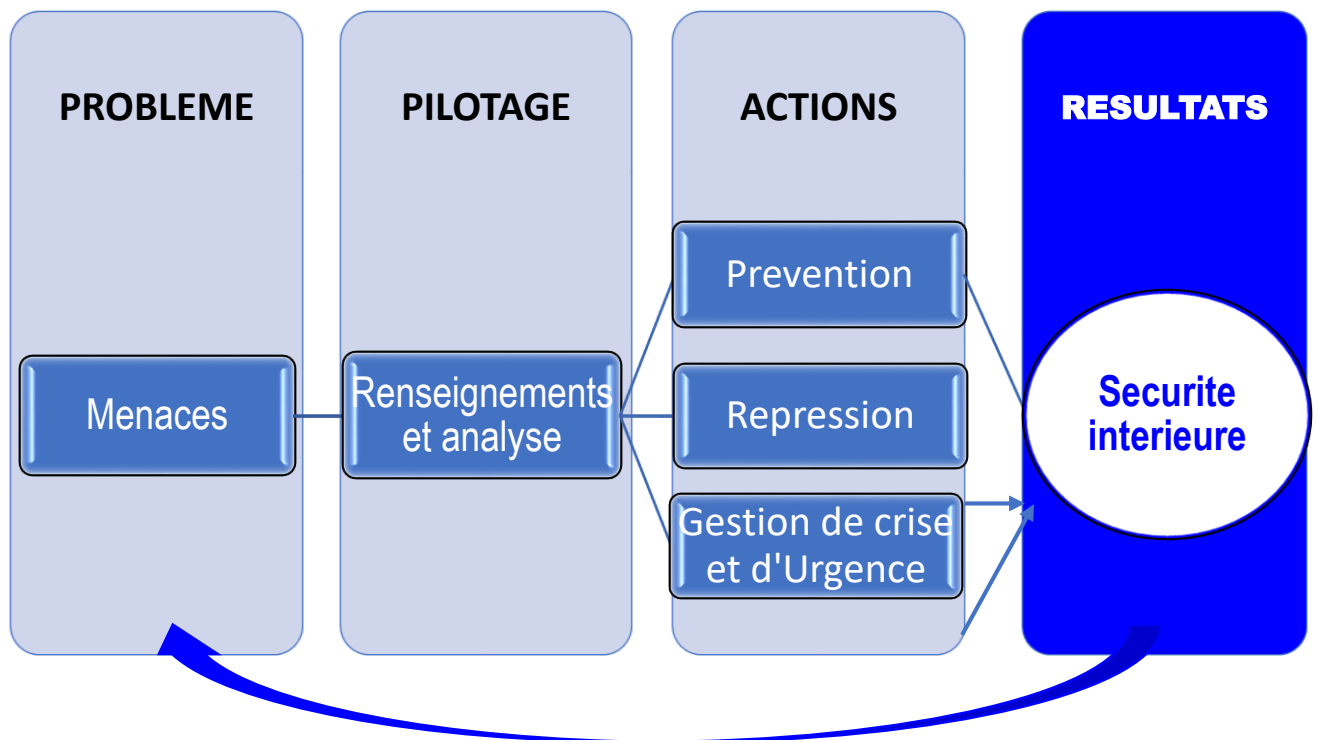
Est qualifié de faux médicaments, les substances médicamenteuses qui n'ont d'abord pas de principe actif, ensuite un médicament dont le principe actif est atténué, enfin une substance qui contient des saletés.

Selon les experts de l'OMS, le commerce de faux médicaments permet d'engranger plus d'vingt fois plus que le commerce de la drogue et touche la plupart des Etats ouest africains. C'est une activité criminelle qui causerait environ huit cent mille (800 000) mort par an en Afrique. De plus, plus de 30% de médicament en circulation sur le continent africain serait faux. Pour exemple, un faux antipaludéen a causé la mort de 122 350 enfants en 2013.

S'agissant du paludisme, des experts de l'OMS soulignent que le tiers des médicaments, destiné à combattre cette pathologie qui fait le plus de décès en Afrique, est faux. Les faux médicaments proviennent en grande partie de la Chine, l'Inde mais également du Nigeria.

Tous ces trafics sont sources d'instabilité donc portent atteinte à la sécurité intérieure.

Figure 1: rapports renseignement et les trois fonctions de l'action de sécurité dans la dynamique de la politique criminelle



IV. DISCUSSION

La question de la sécurité est perçue au-delà des frontières des différents pays. Elle prend des tournures internationales lorsqu'elle imbrique des organisations. Ceci s'explique par le fait qu'elle nécessite des dispositions particulières puisqu'elle engage la vie et l'intégrité physique des biens et des personnes. La délicatesse de la question suppose évidemment des procédures. C'est pourquoi Maerstens (2018) souligne que la procédure de sécuritisation de l'environnement international, surtout pour les missions onusiennes, rencontre des difficultés malgré toutes les stratégies sécuritaires. La capacité à identifier tous ces obstacles oriente les stratégies tant au niveau systémique que des acteurs. C'est une dynamique qui s'inscrit dans un contexte ayant une approche interne et externe au système onusien malgré les contractions.

Ceci dénote que la question de la sécurisation se construit. Cette construction est solide si et seulement si est entre dans une approche théorique. De ce fait, Le Gouriellec (2018) souligne que les principes de la théorisation de la sécurisation visent à comprendre la naissance et les effets du processus des pratiques sécuritaires. Cependant en Afrique les stratégies de sécurisation s'inscrivent dans un canevas. La vision analytique de cette assertion révèle l'impact de la colonisation sur le système sécuritaire des pays africains sans toutefois récuser le fait que la construction et la solidité d'un Etat s'inscrit dans un processus d'institutionnalisation entre volonté sécuritaire et dynamisme économique. Ces deux approches restent inefficaces en dehors d'un élément indispensable de la politique sécuritaire. Il s'agit du renseignement.

En effet, Beau (2010) dans sa vision de gouvernance souligne que la fonction sociale des entités que sont les acteurs du renseignement et le pouvoir public sont essentielle en matière de sécurité. Chacun en ce qui le concerne prend les dispositions qui est le sien pour participer à la sécurité que ce soit au niveau économique, humaine qu'en matière de gestion de crise. De plus, Beau Gérald Arboit, « F Farcy, J-F Gayraud (2014) sont convaincus qu'ils faillent rendre le renseignement plus performant à travers les reformes fonde sur le cycle du renseignement et une communication intégrée. La mise en place d'une méthodologie rigoureuse et collective prenant en compte donc les NTIC et les ressources humaines sont indispensable pour la redynamisation du renseignement au service de la sécurité car selon lui, <<*Nombreux sont les désaccords, incompréhensions controverses et autres polémiques irréductibles qui sont dus à un défaut d'entente sur la définition des concepts évoqués*>>. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la criminalité à grande échelle, il est évident de mieux percevoir la pertinence de la question évoquée quelque que soit le type de pays et le niveau de développement. Il est admissible de parler de politique criminelle et ne pas faire référence au renseignement. Ainsi, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) (2007) estime qu'il faille orienter les politiques criminelles en mettant en place, le renseignement d'alerte sentinelle en prenant en compte les principes et des méthodes. Ainsi, l'approche de la SCRC vise à associer tous les acteurs des trois niveaux de recueil de l'information de travailler en synergie afin de repérer les menaces naissantes en vue d'une prise de mesures ponctuelle, efficace, appropriées et opportunes au profit des collectivités. C'est un mode de renseignement qui s'inscrit dans un signal permanent de menaces. De ce fait les différents acteurs (Les agents et les analystes de renseignements, enquêteurs et responsables de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques) à travers l'évaluation atténue les incidents plausibles. Cette approche du renseignement est amplifiée par Delpeuch et Ross (2010) lorsqu'ils présente les nouvelles réformes en matière de renseignement au Etats Unies d'Amérique qui contribue nettement à la sécurité publique et qui semble connaitre un succès dans les pays anglo-saxon. Il s'agit de police guidée par la fonction d' « intelligence » de sécurité publique, ILP police de proximité, police de résolution de problèmes et police dirigée par le renseignement en vue d'une diversification du renseignement de sécurité publique, traditionnellement cantonné au cadre des enquêtes criminelles, de la surveillance des populations à risque et de la détection des menaces contre les institutions publiques. Les auteurs montrent au travers de cette réforme en matière de sécurité intérieure, une dynamique du renseignement au niveau communicatif, informatique, NTIC et de capitalisation de l'informations en vue d'une politique criminelle active au service de la sécurité.

Cependant, certains pays restent en marge réelle de la coordination devant aboutir un renseignement comme nous le souligne Arboit (2008) car la question du renseignement se pose en ce qui concerne sa coordination compte tenue des guerres entre institutions sécuritaire d'où une responsabilité exclusive remise à la sureté pour ce qui est du contre-espionnage. De ce fait, elle est illusoire dans la réalité dans une approche imaginaire de la gestion à un haut niveau de l'Etat et le semblant de spécification qui semble transparaître. Ceci dénote d'une communauté de renseignement décousu, ne donnant pas accès à une bonne information aux décideurs et ne maximisant pas les moyens de recherches. Elle prend son origine depuis la première guerre

LE RENSEIGNEMENT, UN VOLET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

mondiale (Pöhlmann. 2016). En effet les renseignements ont contribué de manière considérable à la percée lors de leur conquête mettant du coup en mal toutes les stratégies en ce qui concerne les méthode sécuritaire, soutenu par leur stratégie de renseignement mise en male par l'adversaire.

La hiérarchie dans la criminalité organise est en réalité un chaos qui produit une criminalité polysémique fonde autour de stratégie nouvelle communicative couplé de procédé coutumière car l'objet est orienté vers des attaques de masse à moindre profit individuel et à moindre risque mais beaucoup plus créatives, isolées, parfois violentes et plus difficiles à contrôler. *Alors que la police judiciaire s'est particulièrement développée sur les techniques d'investigation a posteriori, notamment par le développement de la police technique et scientifique, l'heure est aux développements des méthodes a priori, par la mise en œuvre d'un renseignement criminel orienté vers la préaction. Fondé sur un socle scientifique, le renseignement criminel intègre également une composante criminologique et une dimension judiciaire* (Perrot 2015).

En outre, l'explication de la présence de différentes institutions de renseignement s'explique donc par le fait qu'en matière de sécurité et défense, il existe, pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, la gendarmerie qui a une couverture territoriale plus élargie, l'armée, la police et la Coordination Nationale du Renseignement. A côté de cela, les préfets, sous-préfets et maire disposent, eux aussi, de service de renseignement.

S'agissant spécifiquement de l'Agence Nationale de la Stratégie et de l'Intelligence (ANSI), le décret N°2005-165 du 25 Avril 2005 portant création et organisation de l'ANSI a été abrogé et est remplacé par la Coordination Nationale du Renseignement regroupant plusieurs structures étatiques impliquée dans le renseignement, chacun selon sa spécificité. Cette coordination est faite par son secrétariat permanent. Cette structure du renseignement mène les activités grâce à ses services en charges des renseignements extérieurs et les services des renseignements intérieur.

Il serait judicieux que ces différentes sources d'informations discrètes se retrouvent chaque trimestre pour des échanges. C'est un moyen de coordination de l'activité clandestine pour aboutir à des résultats clairs et profitables pour l'employeur. Ceci pourrait être un cadre d'échange afin de permettre aux uns et aux autres de bénéficier de méthodes et stratégie des autres pour un renforcement des méthodes de chaque unité. Il faut finir avec la bureaucratie et être opérationnelle. C'est une opportunité pour appréciation le mode de mise en œuvre du cycle de renseignement et faire de mini bilans. Soulignons que cet échange d'expérience peut se faire avec des experts de la National Intélligency Agence de l'Afrique du Sud, de la Direction de l'Information et de la Sécurité de l'Angola, LA Direction du Contre-Espionnage de l'Algérie, la Direction Générale des Etudes et de la Documentation du Maroc au niveau de l'Afrique pour aider les renseignements ivoiriens dans leurs approches. Aussi, des échanges d'expérience pourraient se faire avec les services de renseignement français (DGSE), l'USIC, la NSA et le FBI, le FSB (ex KGB). Un tel partage d'expérience permet de voir les carences en matière de renseignement et s'adapter aux réalités nouvelles ainsi qu'aux nouvelles méthodes et d'espérer créer un véritable système mondial de renseignement en matière de sécurité intérieure et extérieur.

Il échet dès lors que Le renseignement et l'information sont des aspects essentiels de tout processus de décision. Connaître l'environnement dans lequel on opère, s'informer sur les intentions d'une entité, anticiper les perspectives d'évolution, prévenir les menaces potentielles, saisir les opportunités susceptibles de se présenter ; tous ces éléments participent à une prise de décision efficace et cohérente gouvernant. En somme, pour reprendre l'aphorisme d'Auguste Comte, l'Etat doit "savoir pour prévoir afin d'agir. Les Renseignements Généraux actuels surveillent les moindres faits et gestes de tout citoyen vivant sur le territoire sortant des sentiers battus. Cette approche managériale de gouvernance est apparue nécessaire depuis l'antiquité.

V.CONCLUSION

Lorsque l'Etat de Côte d'Ivoire charge ses services de renseignement à rechercher, collecter, centraliser et exploiter des renseignements destinés à informer l'employeur, c'est pour participer efficacement à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat, en veillant sur la sécurité intérieure. La sécurité intérieure ne se laisse pas appréhender par une caractéristique unique qu'elle posséderait en propre, mais par une série de propriétés dont l'ensemble forme un tableau cohérent. La fin poursuivie par la sécurité intérieure est de protéger les personnes et les propriétés sur lesquelles pèse une menace issue de la société elle-même. Cette fin ne peut être parfaitement réalisée ; néanmoins, il n'est pas rare que la police et la gendarmerie réussissent à contenir les menaces les plus sérieuses grâce aux institutions de sécurisation qui les composent. Ainsi les actions de police judiciaire et de police administrative en sont des preuves réalistes. Cependant, dans ce nouvel environnement, caractérisé par des menaces désormais transnationales et émanant d'acteurs le plus souvent non étatiques, le renseignement prend une importance considérable pour les entités chargées d'assurer la défense et la sécurité des Etats, et notamment dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de criminalité (création de zone grises, terrorisme, trafic d'arme à feu, trafic des drogue, trafic d'homme...).

En outre, les attentats de Bassam le 13 mars 2015, le comportement des militaires en début d'année 2017 lors de la revendication des primes (pour ne citer que ces deux événements) semblaient marquer donc l'échec des services de renseignement et de sécurité qui n'ont pas pu appréhender ces événements particuliers, et qui au-delà, n'ont pas su s'adapter correctement à la nouvelle donne ivoirienne post-crise. Face à une telle réalité et aux différentes formes de criminalité auxquelles sont confrontés les institutions de sécurités, l'organisation policière semble être alors coupée des sources de renseignements et du partenariat essentiel à son efficacité. Ceci impose à l'Etat des mesures en vue de rendre opérationnel et adopter des textes et loi.

VI. BIBLIOGRAPHIE

Arboit G. (dir.) (2016). "Renseignement et avant-guerre de 1914 en Grande Région". Paris: CNRS Editions.

LE RENSEIGNEMENT, UN VOILET DE LA POLITIQUE CRIMINELLE, INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Arboit, g. (2008). La difficile coordination du renseignement français : un défi historique. Note historique, 18. Paris: CF2R.

Baud, J. (1997). Encyclopédie du renseignement et des services secrets. Limoges: Lavauzelle edition. 524 pages

Beau F. (2010). Culture du renseignement et théories de la connaissance. Dans Revue internationale d'intelligence économique, 1 (2), 161-190. Éditions Lavoisier

Beau, F. (2019). Le renseignement au prisme des sciences de l'information. Sciences de l'information et de la communication. Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis., Français. NNT: 2019VALE0006

Bittner, E. (1967). Police discretion in emergency apprehension of mentally ill persons. Social Problems, 14(3), 278–292. <https://doi.org/10.1525/sp.1967.14.3.03a00040>

CHOPIN O et OUDET B. (2023). Renseignement et sécurité. Armand Colin

Cousseran, J-C et Hayez, P. (2021).: *Nouvelles leçons sur le Renseignement*. Odile Jacob: 518 pages.

CUSSON, M., (2000). “Qu'est-ce que la sécurité intérieure?”. Dans Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique,

Delpuech, T., Ross, J. (2010). Développer le renseignement en matière de sécurité publique dans les forces de sécurité intérieure 2 : L'intelligence-led policing aux Etats-Unis : enseignements pour la France.. halshs-00532840 <https://doi.org/10.7202/012662ar>

Gérald Arboit, « François FARCY, Jean-François GAYRAUD, Le renseignement criminel », Questions de communication [En ligne], 24 | 2013, mis en ligne le 01 février 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/8796> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.8796>

Le Gouriellec, S. (2018). Sécuritisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique. Études internationales, 49(1), 83–104. <https://doi.org/10.7202/1050545ar>

LEMAN-LANGLOIS, S. et LEMIEUX, F. (2007). Renseignement de sécurité et renseignement criminel In Cusson M. (Dir) Traité de la sécurité intérieure 335 – 352. Cahiers du Québec ; collection droit et criminologie

Lemieux, F. (2005). De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières. Criminologie, 38(2), 65–89.

Maertens, L. (2018). Sécuritisation et logiques institutionnelles : les obstacles à la sécuritisation de l'environnement à l'Onu. Études internationales, 49(1), 105–131. <https://doi.org/10.7202/1050546ar>

Manunta, G. (1999). What in Security ? Security Journal. p. 57-66.

JEAN-BAPTISTE SENI - OUMAR KONE

Perrot, P (2015). Le renseignement criminel : de nouvelles perspectives contre la criminalité Organisée. In Revue Défense Nationale · DOI: 10.3917/rdna.779.0011. <https://www.researchgate.net/publication/291346191>

Pöhlmann M. (2008). Le renseignement allemand en guerre : structures et opérations. Dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 4 (232), 5-24. Éditions Presses Universitaires de France

Service Canadien De Renseignements Criminels (2007). Alerte stratégique précoce aux fins de renseignement criminel: Cadre théorique et méthodologie Sentinelle. Document préparé par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) à l'intention de la collectivité canadienne du renseignement. CIRS/SCRC

Article de journaux

Ghrénassia, C. et Binsardle, R. (2020, 03 Juin). La preuve, le renseignement et le droit. PÉNAL EUROPÉEN | Lefebvre Dalloz. <https://www.dalloz-actualite.fr/actualites/europeen> consulte le 24 mai 2022

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

Fondée par le Groupe de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires (GUREP) depuis 1996

Revue Semestrielle

e-ISSN : 3006-3434

p-ISSN : 3006-4929

N° 40 - Juin - 2024

Laboratoire d'Etudes et de Prévention en Psycho-Education

Ecole Normale Supérieure – Abidjan

www.leppe.org / infos@leppe.org